
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 mars 2017
Séance tenue le 28 mars 2017

Résolution: CM17 0354

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George, dans le quartier Crawford Park » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George dans le quartier Crawford Park », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Règlement P-17-039

Signée électroniquement le 29 mars 2017